AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0640
FR0000031122-FS0262

28 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 avril 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 15 735 720 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.